

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 21-07, Crédit de construction pour la réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique VD 2 au collège de la Gare.

La commission s'est réunie le jeudi 27 mai 2021 à 19 h, Salle du Mont-des-Cerfs.

Elle était composée de madame et messieurs

Isabelle Dessonnaz, Michel Bahrami, PS / Pierre-Etienne Bornand, Olivier Troyon, PLR / Tristan Merminod, Michaël Mollet, UDC / et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par les Municipaux Olivier Guignard et Yvan Pahud, et Monsieur Jean-François Gander, chef de service.

Nous les remercions pour leurs précieux renseignements et tout le travail accompli.

En préambule le rapporteur tient à s'assurer que le préavis contient bien tous les éléments relatifs au sujet, et qu'il n'y a pas de faits ou de documents cachés. Réponse négative de Monsieur Guignard.

Les représentants de la Municipalité reprennent et expliquent les points cités dans le préavis, et répondent à nos nombreuses questions. Relevons, entre autres :

La nécessité d'une nouvelle salle de gymnastique est reconnue depuis des années. Parmi les emplacements disponibles, le préau du Collège de la Gare a été jugé le plus adéquat. En 2017, un préavis projetait la construction d'un parking souterrain, sous la salle de gym. Cette option a été définitivement abandonnée. Le crédit demandé aujourd'hui est supérieur de plus d'un million cinq cent mille francs au coût estimé en 2017. Cette augmentation s'explique par le surcoût causé par la découverte et le traitement de la pollution du sol (environ 900'000 f), l'évolution des prix, et les nouveaux montants, basés sur les soumissions reçues.

Le jury qui a choisi le projet soumis à notre vote était, comme c'est la règle, composé de quatre professionnels et de trois représentants de la commune. Le bois utilisé est du sapin blanc débité selon la méthode « quartier – faux quartier », ce qui le rend particulièrement résistant, et ne nécessite aucun entretien. Le bâtiment comptera trois niveaux. Au premier niveau, la salle de gymnastique sera partiellement enterrée, et occupera toute la hauteur du bâtiment. Son sol se trouvera à 3 mètres sous le niveau du préau, soit au niveau de la rue de la Gare. Cela, dans le but d'être aux normes pour ce qui concerne la hauteur de la salle, ainsi que pour la hauteur du bâtiment par rapport au Collège de la Gare. Un espace excavé, au niveau de la salle, permettra le stockage d'engins. Une porte ouvrant sur la rue de la Gare permettra le passage de ces engins, et pourra servir de sortie de secours. Au deuxième niveau, on trouvera l'entrée principale, au niveau du préau actuel, ainsi que le couvert entre la salle et le Collège. Les locaux des PPLS se situeront au niveau supérieur. Des panneaux photovoltaïques recouvriront le toit, et l'électricité produite sera consommée en priorité par le bâtiment et par le Collège de la Gare, le solde étant réinjecté dans le réseau. On n'installera pas de panneaux thermiques, mais on se branchera sur le réseau du chauffage à distance pour l'eau chaude, pour des raisons pratiques : pas de frais d'entretien, proximité du réseau. 70% des travaux seront confiés à des entreprises locales ou régionales. Les appels d'offres ont été faits conformément à la loi sur les marchés publics.

Le principal des revenus sera assuré par la contribution des écoles (85% à la charge de Ste-Croix, le reste payé par les communes voisines). A cela s'ajouteront la location des locaux PPLS et celle de la salle de gymnastique aux sociétés locales. On peut donc tabler sur un revenu annuel de Chf 393'975.- ce qui veut dire que le bâtiment sera bénéficiaire.

Pour ce qui concerne le détail des coûts, les commissaires habitués aux chiffres les trouvent corrects, quoiqu'un peu supérieurs à ceux qu'on a pu relever lors de la construction d'une salle semblable à Yverdon. Cela peut être dû aux conditions climatiques différentes ainsi qu'à la réalisation des salles PPLS, et ne constitue aucunement un motif de renvoi du préavis. Il est à regretter que les subventions cantonales pour l'installation de panneaux solaires (revenant en déduction du coût total) ne soient pas mentionnées.

Enfin, le Règlement d'application de la loi sur l'énergie 731.01.01 du 4 octobre 2006 disant: "Une récupération de chaleur à partir d'un débit d'air de reprise supérieur à 1'000 m3/h et fonctionnant plus de 500 heures par année est une exigence cantonale" une telle ventilation est prévue.

L'examen des plans détaillés fournis par Monsieur Gander achève de convaincre les commissaires.

Le coût total de cette salle sera donc :

Préavis 17-11, Concours d'architecture	695'000.- f
Préavis 20-08, Crédits complémentaires	210'000.- f
Préavis 21-07, Construction	6'115'000.- f
Total	7'020'000.- f

Les représentants de la Municipalité soulignent que l'on a intérêt à entreprendre rapidement les travaux. En effet, le secteur de la construction subit actuellement une crise dans l'approvisionnement de plusieurs matériaux, ce qui va faire augmenter considérablement les prix des matériaux et de la main d'œuvre dans les mois qui viennent.

Après une courte discussion, la commission décide à l'unanimité de recommander au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis 21-07 :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser la construction d'une nouvelle salle de gymnastique VD2 au Collège de la Gare ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 6'115'000.-**. Le compte 9143.21.07 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte No 356.1.3311 sur une période maximale de 25 ans, la première fois au budget 2023.

L'influence de investissement sur le budget sera de l'ordre de Chf 336'325.- la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 25 années, le coût représente Chf 295'130.- avec une annuité constante.

Au nom de la Commission, le rapporteur
Michel Bühler